



## Problème de succession

-----  
Par funandsun

Bonjour;

Suite au décès de ma tante nous avons été chez le notaire .Celle ci était placée sous tutelle de l'état et n'avait pas d'enfant.

A ce jour nous apprenons que celle ci a fait un testament olographe ,ce testament a été déposé par le médecin chez son notaire,sans que ma tante ne se déplace !

Celui ci était son mandataire !et l'a hébergé 9 ans .

Il hérite donc de la belle somme de plus de 600 000 euros !plus de tous les bijoux de famille et de meubles de valeur .

Comment peut-on se défendre ? sachant que je ne touche que 800 euros par moi !et donc peu de moyen !

Est-ce que cela vaut la peine ,sachant que même avec l'aide juridictionnelle il peut aussi se retourner contre moi .

Mes 2 frères ne veulent pas payer d'avocat !

(selon que tu sois puissant ou misérable ) quel sont mes recours !!!?????Merci pour votre aide .